

**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

8

Total votants :

53

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Héléne BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON  
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ  
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Daniel BALISONI à Didier CORNET  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER  
Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)  
DU PAYS DE COURPIÈRE 2016-2021 :  
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

**Rapporteuse :** *Christiane SAMSON, Vice-Présidente*

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes du Pays de Courpière ;

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de Communes a reçu cinq dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants et un de la part d'un propriétaire bailleur.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Claude PUISSANT	Aubusson-d'Auvergne	17 682,98 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	1 768,00 € + 1 500,00 €
Valérie COMTE	Augerolles	12 311,00 €	1 500 € (chaudière bois)	1 500,00 €
SCI des Rhododendrons	Augerolles	16 215,59 €	1 500 € (chaudière bois)	1 500,00 €
André GENEST	Courpière	2 970,50 €	20 % (ravalement de façades)	594,00 €
Manuel ALEJO	Nérondes-sur-Dore	6 825,00 €	10 % (précarité énergétique)	682,00 €
Aurélié BOUTRY	Olmet	6 052,33 €	10 % (précarité énergétique)	605,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>62 057,40 €</b>	<b>/</b>	<b>8 149,00 €</b>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus, pour un montant de **8 149,00 €**,
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 45

Représentés : 8

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstention :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

